



Guichet Unique d'Inscription  
Service jeunesse de la ville de Mios  
Centre socioculturel Daniel Dubourg  
Allée de l'Abreuvoir 33380 Mios  
05.57.17.07.92  
guichetunique@villemios.fr

### **Lettre d'information aux familles**

Madame, Monsieur,

Votre enfant est ou va être scolarisé dans les établissements de la ville de Mios.

Afin de pouvoir bénéficier des services : restauration, Temps d'Activités Périscolaires, accueils périscolaires (matin et soir) et des accueils de loisirs sans hébergement, merci de bien vouloir renseigner le Dossier Unique d'Inscription - année 2016/2017 constitué des documents suivants :

- la fiche famille/enfant (Dossier Unique d'Inscription)
- la copie du carnet de santé (uniquement la page - vaccins DTP)
- la copie de l'attestation Caf, avec le numéro d'allocataire et le quotient familial, ou une copie de l'avis d'imposition 2015, pour le calcul des tarifs qui vous seront appliqués,
- l'attestation d'assurance extra-scolaire en cours de validité,
- le jugement de divorce, le cas échéant.

Veillez nous rapporter ces documents signés et complétés ainsi que toutes les pièces-demandées au Guichet Unique d'Inscription avant le **05 juillet 2016.**

Exceptionnellement nos bureaux seront ouverts du lundi 25 avril au mardi 5 juillet de 9h à 12h et de 14h à 17h (jusqu'à 19h mardi et jeudi)

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité et vous sera restitué.**

#### **Informations générales sur la réforme des rythmes scolaires :**

- TAP (temps d'activités périscolaires) jours et heures différents suivant les groupes scolaires (détail au verso de la fiche DUI)
- Les TAP ne sont pas obligatoires et sont gratuits
- Les inscriptions se feront à l'année ou par cycle (5 cycles dans l'année, entre chaque période de vacances)
- Des activités sportives et culturelles seront proposées aux enfants suivant les possibilités de chaque structure et le temps imparti avec des changements d'activités à chaque cycle.
- Vous devez impérativement réserver cet horaire
- Pas de restauration le mercredi (sauf pour les enfants inscrits à l'ALSH)
- Accueil périscolaire gratuit le mercredi de 12h15 à 12h45

Dans l'attente de vous recevoir, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Service Jeunesse de la Ville de Mios

## Dossier Unique d'Inscription année 2016-2017

Responsable légal		Conjoint	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Adresse		Adresse	
Code postal		Code postal	
Tél. domicile		Tél. domicile	
Tél. portable		Tél. portable	
Email		Email	
Profession		Profession	
N°Sécurité Sociale			
N°Caf		Mode d'envoi de la facture	Email      Courrier
Quotient Caf		Autorisation consultation CAFPRO	oui                  non

Enfant	
Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Sexe	

Personnes majeures (munies d'une pièce d'identité)  
autorisées à venir chercher l'enfant, autres que les parents :

Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Tél.		Tél.	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Tél.		Tél.	

### Informations médicales

Vaccins	Appareil dentaire	oui	non
DTP date : .....	Lunettes	oui	non
Nom du médecin traitant : .....	Appareil auditif	oui	non

### Allergies

Asthme	non	oui	si oui procédure : .....
Alimentaire	non	oui	si oui à quoi : .....
Médicamenteuse	non	oui	si oui à quoi : .....

P.A.I si oui ordonnance lisible et description de la procédure : .....

### Informations complémentaires

L'enfant sait-il nager ? oui                  non

Si oui attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques

Je soussigné(e), .....(NOM, Prénom), responsable légal de l'enfant

Autorise mon enfant (élémentaire) à sortir seul de l'accueil de loisirs (mercredi et vacances) oui                  non

Autorise mon enfant (élémentaire) à sortir seul des TAP oui                  non

Autorise mon enfant (élémentaire) à sortir seul de l'accueil périscolaire oui                  non

Si oui précisez l'heure : .....

J'autorise le service jeunesse de la Ville de MIOS :

à prendre toute mesure en cas d'accident sur mon enfant oui                  non

à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités périscolaires oui                  non

à utiliser ces photos et films (site de la ville, magazine municipal, facebook,...) oui                  non

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus, atteste (dans le cas de parents séparés ou divorcés) que le père et/ou la mère de l'enfant soit informé(e) de cette demande d'inscription et déclare avoir pris connaissance du projet pédagogique et du règlement intérieur du service jeunesse et de la restauration scolaire de la ville de Mios (cf : site de la ville de Mios)

Reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du service. Conformément à la loi informatique et libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du service jeunesse.

Fait à Mios, le

Signature

## RESERVATIONS ANNUELLES 2016-2017 \*

### Groupe Scolaire : les Ecureuils

Nom :

Prénom :

Nom du professeur des écoles :

Niveau :

	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
A.P.S Matin	7h30-8h40					
Restauration	12h10-13h55					
T.A.P	13h45-16h05					
A.P.S Soir	16h05-19h00					
A.L.S.H mercredi	12h10-17h00					
Peri-A.L.S.H Soir	17h00-19h00					

### Groupe Scolaire : Maternel

Nom :

Prénom :

Nom du professeur des écoles :

Niveau :

	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
A.P.S Matin	7h30-8h50					
Restauration	12h05-13h45					
T.A.P	14h00-16h15					
A.P.S Soir	16h15-19h00					
A.L.S.H mercredi	12h20-17h00					
Peri-A.L.S.H Soir	17h00-19h00					

### Groupe Scolaire : Lillet

Nom :

Prénom :

Nom du professeur des écoles :

Niveau :

	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
A.P.S Matin	7h30-8h45					
Restauration	12h00-13h45					
T.A.P	15h00-16h15					
A.P.S Soir	16h15-19h00					
A.L.S.H mercredi	12h15-17h00					
Peri-A.L.S.H Soir	17h00-19h00					

### Groupe Scolaire : Ramonet

Nom :

Prénom :

Nom du professeur des écoles :

Niveau :

	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
A.P.S Matin	7h30-8h45					
Restauration	12h00-13h45					
T.A.P	15h00-16h15					
A.P.S Soir	16h15-19h00					
A.L.S.H mercredi	12h15-17h00					
Peri-A.L.S.H Soir	17h00-19h00					

A.P.S                    Accueil Peri Scolaire (avant et après l'école)  
A.L.S.H                    Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
T.A.P                    (Nouveaux) Temps d'Activité Périscolaire (réforme des rythmes scolaires)

Cocher les cases suivant vos besoins

\* Réservations établies pour l'année, possibilité de modifications via le portail famille (renseignements au 05.57.17.07.92)